

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE DE L'ANNÉE 2025 TENUE EXCEPTIONNELLEMENT (SINISTRE PAR L'EAU) À LA SALLE DU SOUS-SOL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ACTON VALE AU 1093, RUE SAINT-ANDRÉ, ACTON VALE, À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Kaven Delarosbil, maire par intérim de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Benoit Fournier, maire de Béthanie,  
M. Pierre Larivière, maire de Roxton Falls,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement

**1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE**

Monsieur le préfet, Jean-Marie Laplante, ouvre la séance à 19h30. Il remercie les membres élus d'être présents à cette assemblée du conseil de la MRC d'Acton.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-189

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

1. SÉANCE ORDINAIRE – OUVERTURE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2025

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
5. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS
6. LISTE DES COMPTES
7. COURS D'EAU
  - 7.1 Nouvelle demande d'intervention
  - 7.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Prolongement des travaux
8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX
9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 9.1 Aménagement du territoire
    - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 9.1.2 Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) – Constitution des comités de révision
    - 9.1.3 Carrières et sablières – Projet régional d'acquisition de relevés LiDAR
  - 9.2 Développement économique et local
    - 9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
      - 9.2.1.1 Dossier Résidence P'tite Maison Bleue 1184-FSE-2025-09
      - 9.2.1.2 Dossier Isabelle Moreau (service de garde) 1413-FSE-2025-10
    - 9.2.2 Signature Innovation – Dossier Serres René Robidoux 1228-PSI-2025-07
    - 9.2.3 Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises
      - 9.2.3.1 Convention de subvention
      - 9.2.3.2 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR)
10. SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL (LSI, art. 35)
11. RESSOURCES HUMAINES
12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
14. CORRESPONDANCE
15. VARIA
16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
17. LEVÉE DE LA SÉANCE

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 10 SEPTEMBRE 2025**

2025-190

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Kaven Delarosbil  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la  
séance ordinaire du 10 septembre 2025 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée  
à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. RAPPORT BUDGÉTAIRE ET TRANSFERT DE FONDS**

Le rapport budgétaire ainsi que la liste des transferts de fonds effectués  
depuis la dernière assemblée sont distribués aux membres du Conseil.

**6. LISTE DES COMPTES**

**6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

**6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2025-191

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récite.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	46 712,89 \$
Comptes à payer	137 917,55 \$
Salaires et contributions de l'employeur	182 777,33 \$
<b>Total</b>	<b>367 407,77 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	3 299,62 \$
Comptes à payer	11 689,28 \$
<b>Total</b>	<b>14 988,90 \$</b>

## **7. COURS D'EAU**

### **7.1 Nouvelle demande d'intervention**

#### **7.1.1 Demande d'entretien de Ferme Vinbert enr.**

**ATTENDU QUE** le cours d'eau Mandeville-Tessier est un cours d'eau sous la compétence de la MRC d'Acton ;

**ATTENDU QUE** la personne désignée de la Ville d'Acton Vale a fait une visite des lieux, qu'elle motive la demande déposée et qu'elle est favorable à l'exécution de travaux d'entretien dans ce cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Acton Vale appuie cette demande d'intervention ;

**ATTENDU QU'**il apparaît nécessaire d'intervenir dans ce cours d'eau ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-192

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Pierre Larivière  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater ALPG consultants inc. pour réaliser les études techniques relatives à l'intervention demandée et pour préparer toute la documentation technique nécessaire à la tenue d'une assemblée d'information des citoyens intéressés par cette intervention.

### **7.2 Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne – Prolongement des travaux**

**ATTENDU QUE** les travaux d'entretien dans la Branche 1 du cours d'eau Guilbert-Champagne sont terminés ;

**ATTENDU QU'**il a été constaté une accumulation de sédiments dans le cours d'eau Guilbert-Champagne, en aval de la Branche 1, qui empêche un bon drainage de la Branche 1 ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'effectuer des travaux d'entretien d'environ 250 mètres dans le cours d'eau Guilbert-Champagne pour assurer la pérennité des travaux dans la Branche 1 ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Excavations Yanick Cabana inc. dépose une offre de service de 190 \$/heure pour environ dix (10) heures de travail en plus d'un déplacement de 250 \$ pour une somme totale d'environ 2 150 \$ ;

**ATTENDU QU'**ALPG consultants inc. accepte de superviser ces travaux supplémentaires ;

**ATTENDU QU'**il est possible d'effectuer ces travaux en déposant une déclaration de conformité au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-193

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'autoriser l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Guilbert-Champagne sur une longueur approximative de 250 mètres en aval de la Branche 1 ;
2. De confier l'exécution des travaux à Excavations Yanick Cabana inc. selon un taux horaire de 190 \$ en plus des frais de mobilisation de 250 \$ ;
3. De mandater ALPG consultants inc. pour la surveillance des travaux ;
4. De déposer une déclaration de conformité auprès du MELCCFP.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE » – TRAVAUX AUTOMNAUX**

**ATTENDU QU'**il était prévu au budget relatif à l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » un montant total de 87 356 \$ pour l'entretien général et l'administration pour l'année 2025 ;

**ATTENDU QU'**une somme d'environ 35 600 \$ a été utilisée pendant la saison estivale 2025 ;

**ATTENDU QU'**il demeure donc un solde de 51 750 \$ ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-194

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation des travaux de recharge et de grattage d'une partie de la piste cyclable « La Campagnarde » jusqu'à un montant maximal de 35 000 \$.

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**9.1.1 Analyse de la conformité de règlements d'urbanisme**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

### **9.1.2 Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) – Constitution des comités de révision**

#### **9.1.2.1 Comités déjà existants**

2025-195 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de s'adjoindre la participation du comité consultatif agricole et du comité de développement social déjà existants dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC d'Acton.

#### **9.1.2.2. Comité en environnement**

2025-196 Il est proposé par M. Pierre Larivière  
Appuyé par M. Benoit Fournier  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de constituer un comité en environnement dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC d'Acton qui sera composé de la façon suivante :

- Deux élus de la MRC d'Acton ;
- Un représentant de l'OBV Yamaska ;
- Un représentant de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) ;
- Un représentant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;
- Un représentant de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) ;
- Un représentant des clubs agroenvironnementaux du territoire.

#### **9.1.2.3. Comité sur les activités contraignantes**

2025-197 Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de constituer un comité sur les activités contraignantes dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC d'Acton qui sera composé de la façon suivante :

- Deux élus de la MRC d'Acton ;
- Un représentant de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN) ;
- Un représentant du ministère de la Sécurité publique (MSP) ;
- Un représentant du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ;
- Un représentant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;
- Un représentant de la Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie ;
- Un représentant du service de développement économique et local (DEL) de la MRC d'Acton.

### **9.1.3 Carrières et sablières – Projet régional d'acquisition de relevés LiDAR**

**ATTENDU QU'**en vertu de son règlement numéro 2009-02, la MRC peut procéder à toute prise de mesures afin de vérifier ou d'évaluer les quantités extraites d'un site de carrière et sablière sur une période donnée ;

**ATTENDU QUE** la MRC participe, depuis 2013, à des partenariats régionaux d'acquisition de relevés LiDAR de son territoire ;

**ATTENDU QUE** la MRC souhaite effectuer un nouveau relevé LiDAR en 2025 afin de vérifier les quantités déclarées par les exploitants ;

**ATTENDU QUE** GéoMont a déposé une soumission à la MRC pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2025, en partenariat avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska ;

**ATTENDU QUE** les frais de vérification et de contrôle de l'exactitude des déclarations seront compensés à même toute somme perçue par la MRC, conformément au règlement numéro 2009-02 de la MRC d'Acton ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-198

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le scénario 1 de la soumission n° 25037-AS1 de GéoMont représentant une dépense de 14 530,95 \$, taxes en sus, à prendre à même les sommes versées au fonds.

## **9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

### **9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)**

#### **9.2.1.1 Dossier Résidence de la P'tite Maison Bleue 1184-FSE-2025-09**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par la Résidence de la P'tite Maison Bleue ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-199

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Spécial	1184-FSE-2025-09	2 500 \$	<b>2 500 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.1.2 Dossier Isabelle Moreau (service de garde)  
1413-FSE-2025-10**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par Isabelle Moreau ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-200

Il est proposé par M. Pierre Larivière  
Appuyé par M. Benoit Fournier  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1413-FSE-2025-10	3 500 \$	<b>3 500 \$</b>

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.2 Signature Innovation – Dossier Serres René Robidoux  
1228-PSI-2025-07**

**ATTENDU** la demande d'aide financière au Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation déposée par Serres René Robidoux ;

**ATTENDU** la recommandation du comité directeur Signature Innovation ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-201

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Nom du projet	Nom du promoteur	Coût total du projet	Montant demandé	Montant accordé
Caboose des saveurs d'ici	Serres René Robidoux	30 000 \$	15 000 \$	<b>15 000 \$</b>

2. D'autoriser le versement d'un montant de 15 000 \$, pris à même les sommes du Fonds Régions et ruralité, volet 3 – Signature Innovation, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**9.2.3 Réseau accès PME pour le renforcement de  
l'accompagnement des entreprises**

**9.2.3.1 Convention de subvention**

**ATTENDU QUE** le Ministre délégué à l'économie a annoncé le 22 avril 2025 le déploiement du Réseau accès PME ayant comme objectif de guider les entrepreneurs de partout au Québec à chacune des étapes de développement de leur entreprise ;

**ATTENDU QUE** les membres du réseau, soit les services de développement économique des MRC ou des organismes délégataires, le cas échéant, sont la porte d'entrée pour le soutien aux entrepreneurs ;

**ATTENDU QUE** la Ministre a été autorisée à octroyer à chacune des MRC une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour l'exercice financier 2025-2026, pour le renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs et à signer une convention de subvention à cette fin ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-202

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer la convention de subvention dans le cadre du Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises.

### 9.2.3.2 Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR)

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a signé en 2025 une convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) concernant la création du Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises ;

**ATTENDU QUE** le Réseau accès PME, dont la coordination est assurée par le MEI, permet à un plus grand nombre d'entreprises et d'entrepreneurs d'atteindre leur plein potentiel pour participer à la prospérité et à la croissance économique de toutes les régions du Québec ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de cette convention, la MRC d'Acton s'est adjoint et anime un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire ;

**ATTENDU QUE** le comité aviseur, qui s'est réuni le 30 septembre 2025, a été consulté et s'est prononcé en faveur de la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2025-203

Il est proposé par M. Benoit Fournier  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la mise à jour du plan d'intervention et d'affectation des ressources comme recommandé par le comité aviseur – Réseau accès PME qui se décline en cinq axes :

1. Accompagner les entreprises dans la transformation numérique ;
2. Appuyer les entreprises et producteurs agricoles dans le développement de leurs activités ;
3. Appuyer les entreprises face à la pénurie de main-d'œuvre ;
4. Optimiser la mobilité durable du territoire ;
5. Optimiser les processus internes à la MRC.

### 10. SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL (LSI, art. 35)

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toute autorité régionale doit adopter, par résolution, un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

**ATTENDU QUE** l'autorité régionale doit transmettre ledit rapport au ministère de la Sécurité publique (MSP) à tous les deux ans;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a transmis ses derniers rapports d'activité en mars 2024;

**ATTENDU QUE** les rapports d'activité pour les années 2024 et 2025 seront transmis au MSP en mars 2026;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-204

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport  
d'activité du plan de mise en œuvre (PMO) de la MRC d'Acton pour l'année  
2024.

**11. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS  
D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**14. CORRESPONDANCE**

**14.1 MRC de Mékinac – Demande au gouvernement de reprendre  
les inscriptions pour le programme d'adaptation de domicile  
– Appui**

**ATTENDU** la correspondance du 31 janvier 2025 de la ministre responsable  
de l'Habitation qui nous informe que les budgets pour les volets 1 et 2 sont  
épuisés ;

**ATTENDU QUE** le 24 avril dernier, la Société d'habitation du Québec  
(SHQ) nous informait qu'un budget de 38 M \$ a été alloué au programme  
pour l'année 2025-2026 et que les fonds étaient d'abord attribués aux  
demandes dont l'admissibilité avait déjà été confirmée ;

**ATTENDU QUE** sur le site internet de la SHQ on peut y lire qu'aucune  
nouvelle inscription n'est acceptée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025, et ce, jusqu'à  
nouvel ordre ;

**ATTENDU QUE** le PAD est un service essentiel pour les personnes vivant  
avec des limitations fonctionnelles ;

**ATTENDU QUE** de motiver la décision de ne plus accepter de nouvelles  
inscriptions par des considérations budgétaires, entraîne des  
conséquences graves, immédiates et évitables tant pour les personnes  
concernées que pour l'ensemble de notre système de santé ;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

**ATTENDU QUE** le gouvernement affirme vouloir favoriser le maintien à domicile, au nom de la dignité, de la qualité de vie et d'une meilleure gestion des ressources publiques ;

**ATTENDU QUE** le sous-financement du programme contredit directement les engagements gouvernementaux et prive de nombreuses personnes d'un environnement sécuritaire et adapté, cette situation expose à l'isolement, à une perte accélérée d'autonomie et à des hospitalisations évitables, un recul inacceptable pour une société qui se veut inclusive et solidaire ;

**ATTENDU QUE** le PAD n'est pas qu'un simple programme administratif, il est un levier concret de dignité, d'autonomie et de prévention ;

**ATTENDU QUE** la mise sur pause des inscriptions et la rétention des demandes dites « préliminaires » fragilisent gravement les personnes les plus vulnérables, tout en exacerbant la détresse des proches aidants, souvent à bout de ressources puisqu'ils doivent compenser l'absence de services, parfois au détriment de leur propre santé ou de leur stabilité professionnelle ;

**ATTENDU QUE** le coût pour adapter un domicile est nettement moins cher qu'un séjour prolongé en établissement de soins et qu'en fermant la porte aux nouvelles demandes, on augmente la pression sur les soins de première ligne et on accroît inutilement les dépenses publiques à moyen terme ;

**ATTENDU QUE** de traiter ultérieurement les demandes déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025 en bloc créera un goulot d'étranglement ce qui risque de compromettre les améliorations d'efficacité obtenues ces dernières années, de surcharger les professionnels du programme et de retarder des interventions pourtant cruciales ;

**ATTENDU QU'**en suspendant les activités, on provoque progressivement le désengagement des équipes spécialisées, et lorsque le programme reprendra, les ressources humaines se seront tournées vers d'autres secteurs et la relance sera lente, coûteuse et difficile ;

**ATTENDU** la résolution numéro 25-08-183 de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Mékinac tenue le 28 août 2025 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-205

Il est proposé par M. Benoit Fournier  
Appuyé par M. Kaven Delarosbil  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de Mékinac dans sa demande auprès du gouvernement de :

- Rétablir immédiatement les inscriptions au PAD, afin d'éviter une rupture de service injustifiée et dommageable ;
- Intégrer sans délai les demandes conservées en mode préliminaire (déposées entre le 26 novembre 2024 et le 1<sup>er</sup> avril 2025), pour éviter une surcharge et des délais prolongés ;

- Réinvestir durablement dans le programme, en réponse aux besoins réels constatés sur le terrain.

**14.2 MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Dénonciation – Report d’octroi d’aide financière dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM) – Appui**

**ATTENDU QUE** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déposé une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’amélioration et de construction d’infrastructures municipales (PRACIM), volet 1, pour l’agrandissement de son siège social ;

**ATTENDU QUE** ce projet a été jugé prioritaire et a fait l’objet d’une lettre de présélection officielle par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) en date du 3 mai 2023 ;

**ATTENDU QUE** la MRC s’est conformée à toutes les exigences du programme PRACIM, incluant l’élaboration de plans et devis professionnels, la production de documents techniques et réglementaires, ainsi que l’adoption d’un règlement d’emprunt servant à financer les services professionnels ;

**ATTENDU QUE** près de 200 000 \$ en frais directs ont été engagés par la MRC pour la réalisation d’études ainsi que la préparation de plans et devis sans compter les frais indirects importants et les nombreuses heures de travail des ressources internes ;

**ATTENDU QUE** l’annonce de ce projet a engendré une certaine instabilité organisationnelle au niveau des ressources humaines de la MRC en raison du déménagement du lieu de travail de plusieurs employés, en plus d’avoir été un enjeu lors de négociations syndicales ;

**ATTENDU** la correspondance reçue du MAMH le 18 juin 2025, informant la MRC que le projet ne s’était pas qualifié comme prioritaire pour l’exercice financier 2025-2026, mais plutôt pour celui de l’exercice financier 2027-2028 ;

**ATTENDU QUE** cette annonce implique la suspension du projet pour une période minimale de deux ans, en raison du classement prioritaire établi par le MAMH, classement qui découle d’un déséquilibre entre les sommes affectées au programme PRACIM et le volume de demandes présélectionnées, révélant ainsi une gestion déficiente de l’enveloppe budgétaire par le Ministère ;

**ATTENDU QU’**à aucun moment, ni lors de la réception de la lettre de présélection ni au cours des échanges subséquents avec le ministère, il n’a été fait mention de la possibilité d’un éventuel report de l’octroi de l’aide financière ;

**ATTENDU QU'**à l'approche des élections municipales de 2025 et provinciales à venir, jumelé à une possible hausse des coûts de construction, l'avenir du projet demeure incertain et pourrait ne jamais se concrétiser, bien que les coûts aient déjà été engagés par la MRC ;

**ATTENDU QU'**en l'absence de financement confirmé, les contribuables devront absorber le remboursement du règlement d'emprunt contracté pour des services professionnels liés à un projet possiblement abandonné ;

**ATTENDU QUE** pour ces raisons, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande qu'advenant que le projet soit maintenu pour l'année financière 2027-2028, le montant de la subvention soit majoré afin de couvrir l'inflation, la hausse des coûts de construction et les frais de mise à jour des plans et devis ;

**ATTENDU QUE** cette situation affecte de nombreuses municipalités et MRC au Québec et nuit à la capacité des plus petites collectivités de se doter d'infrastructures adéquates pour offrir des services de proximité ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2025-R-AG323 de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le 16 septembre 2025 ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2025-206

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Benoit Fournier  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches afin :

- De dénoncer le report du financement du projet d'agrandissement du siège social de la MRC dans le cadre du programme PRACIM, ainsi que de tout autre projet reporté dans les mêmes circonstances ;
- De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir la réalisation du projet pour l'année financière 2025-2026 ;
- De demander une bonification du montant de la subvention si le projet est réalisé ultérieurement, afin de refléter les hausses de coûts engendrées par ce report.

**15. VARIA**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-207

Il est proposé par M. Kaven Delarosbil  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance.

*Signé*

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

*Signé*

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière.**